

# Championnats romands de gymnastique artistique par équipe et par engin 29 mai 2021

## Concept sanitaire

1.	Situation initiale .....	2
2.	Principes primordiaux .....	2
3.	Règlement .....	2
3.1	Principes de base.....	2
3.2	Arrivée et départ .....	2
3.3	Salle de compétition.....	3
3.4	Cérémonies protocolaires .....	3
3.5	Installations sanitaires.....	4
3.6	Restauration .....	4
3.7	Utilisations des gradins .....	4
3.8	Test rapide Covid.....	4
4.	Dispositions finales.....	4
4.1	Mise en œuvre .....	5
4.2	Responsable du Plan Covis .....	5
	Plan de l'air de compétition, niveau salle .....	6
	Plan de l'air de compétition, niveau gradins.....	6

*Par simplification du document, seule la forme masculine est utilisée.*

## 1. Situation initiale

Ce concept se base sur les recommandations du Conseil fédéral et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic qui seront en rigueur au moment de notre compétition le 29 mai.

## 2. Principes primordiaux

- A : Une approche sans symptômes de la compétition.
- B : Respecter la distance.
- C : Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP.
- D : Enregistrement des coordonnées de toutes les personnes présentes.
- E : Obligation de porter des masques de protection.
- F : Désignation des personnes responsables, respect du concept de protection.

## 3. Règlement

### 3.1 Principes de base

- Seules les personnes absolument nécessaires se trouvent dans l'aire de compétition. Cela comporte : les gymnastes ; les moniteurs ; les juges ; le comité d'organisation ; le comité romand (CGAR) ; les bénévoles autorisés et le personnel du bâtiment.
- Chaque association recevra un document à remplir avec toutes les coordonnées (Nom/prénom, âge, adresse, email et téléphone ; du représentant légal si mineur) de toutes les personnes pouvant entrer dans le bâtiment. Cela permettra la traçabilité.
- Tous les bénévoles, comité d'organisation et CGAR doivent également remplir ce formulaire.
- Il est interdit de rester dans la salle de compétition avant et après la compétition. Les gymnastes et moniteurs qui ne participent pas aux tournus en cours rejoignent les gradins. Ils restent cependant par groupe dans leur secteur attribué et gardent des sièges de séparation entre eux.
- Il est obligatoire de se désinfecter les mains régulièrement. De la solution hydro alcoolique est à disposition à l'entrée et à la sortie du bâtiment, aux WC, et à plusieurs points de passage dans le bâtiment
- Tout au long de la manifestation et dans tout le bâtiment, 1.5m de distanciation physique devra être respecté.
- Les masques type chirurgical à usage unique (pas en tissu) sont obligatoires pour toutes personnes de plus de 12 ans. Exception pour les gymnastes lors de la pratique sur les engins.
- Système à sens unique dans l'enceinte du bâtiment (entrée et sortie différentes, voir plan ci-dessous).

### 3.2 Arrivée et départ

Les accompagnateurs supplémentaires n'ont pas l'autorisation d'entrer dans le bâtiment. Nous conseillons donc aux responsables de groupes d'organiser les trajets avec le moins de véhicules possible.

Les vestiaires ne sont pas disponibles, les gymnastes et entraîneurs arrivent directement en tenue de compétition.

Un entraîneur passe au bureau d'admission pour confirmer la présence de ses gymnastes. Il contrôle que toutes les coordonnées de ses gymnastes sont correctes. Ils recevront ensuite un badge leur donnant accès à la salle de compétition ainsi qu'aux gradins.

Toutes les autres personnes autorisées passent également par le bureau d'admission pour récupérer leur badge d'accès. Les chemins à suivre sont indiqués par de la signalisation et un marquage au sol. Voir plans ci-dessous.

### 3.3 Salle de compétition

Pour les gymnastes et entraîneurs, l'accès à la salle de concours s'effectue par la porte au fond de couloir des vestiaires. Un contrôle d'accès se fait à l'entrée du corridor.

Les juges et officiels entrent par la porte en face de l'entrée principale du bâtiment. Cet accès n'est autorisé qu'en dehors des heures de compétition. (Voir plan ci-dessous).

Port du masque (type chirurgical à usage unique, pas en tissus) obligatoire pour les participants de plus de 12 ans, en tout temps sauf durant la démonstration/passage devant les officiels et prévoir de mettre des masques à la disposition du public/staff en suffisance dans tout le périmètre de la manifestation

Dans la salle de compétition, des bancs sont attribués pour chaque association. Ces bancs et les tables des juges sont désinfectés entre chaque compétition.

Chaque gymnaste doit venir avec sa propre magnésie.

Au début de la compétition, il n'y a pas de rassemblement pour l'entrée en musique. Une fois l'échauffement terminé, les gymnastes attendent dans leur zone et se déplacent en musique devant les juges de leur premier engin. Les changements d'engin ne s'effectuent pas en musique et les gymnastes ne se présentent pas devant les juges. Le gymnaste suivant va directement se préparer vers l'engin et attendra d'être appelé par les juges pour commencer son exercice.

A la fin de la compétition, toutes les personnes sortent par la porte du haut pour se rendre à l'endroit où se dérouleront les cérémonies.

Les participants doivent impérativement suivre les indications du speaker.

### 3.4 Cérémonies protocolaires

Pour les concours par équipes, les cérémonies protocolaires se déroulent dans le hall d'entrée du bâtiment (voir zone verte sur le plan ci-dessous). Répartis dans des zones assignées, les groupes attendent le début de la cérémonie protocolaire. Les 3 premières équipes sont appelées et se rendent sur le podium. Les suivantes viennent ensuite sont appelées, se présentent mais ne s'éloignent pas de leur banc.

Pour la proclamation des résultats de la compétition par engin, les gymnastes ne sortent pas de la salle une fois leur concours terminé. La cérémonie protocolaire se fera dans la salle de compétition. Ils restent donc dans la zone qui leur est attribuée depuis le début.

Les 3 premiers sont appelés et viennent sur le podium. La suite du classement est annoncée oralement, les gymnastes se présentent mais ne se déplacent pas.

### 3.5 Installations sanitaires

Les installations sanitaires sont à la disposition des personnes autorisées dans le bâtiment.

Les gymnastes et entraîneurs qui participent au concours en cours utilisent les toilettes situées au fond du couloir des vestiaires. Une personne est autorisée en même temps.

Les juges, officiels et bénévoles doivent utiliser celles à l'étage des gradins. Une personne maximum est autorisée en même temps dans ces WC, même s'il y a plusieurs cabines.

Ces installations sanitaires sont désinfectées régulièrement tout au long de la journée.

Du désinfectant sera à la disposition de tous à chaque entrée et sortie.

### 3.6 Restauration

Aucune restauration et boissons ne sont proposées à la vente.

### 3.7 Utilisations des gradins

S'ils ont leur badge, les gymnastes et entraîneurs qui arrivent avant le début de leur compétition ou après qu'elle est terminée peuvent se rendre, s'ils le souhaitent, dans les gradins. Chaque côté des gradins est attribué à une association (voir plan ci-dessus).

Il est important de bien respecter les distances. Les gradins étant suffisamment grands, il faut garder 2 sièges d'écart entre chaque personne désirant s'asseoir.

Les enfants devront rester tranquilles. Il sera interdit de courir dans les gradins.

Des bénévoles s'assurent du bon respect des distances et du bon comportement dans les gradins.

En cas de non-respect de ces dernières, nous nous gardons le droit d'interdire l'accès au bâtiment.

Des bénévoles désinfectent régulièrement les sièges.

Comme indiqué sur les plans, l'entrée se fera par l'escalier du bas. Un chemin à sens unique sera signalé. Suivant où le groupe sera assis, il faudra alors faire tout le tour des gradins pour arriver à la sortie, qui se fera par les escaliers du haut.

### 3.8 Test rapide Covid

Nous conseillons à toutes les personnes pouvant se faire un test rapide, d'en faire un la veille de la compétition.

## 4. Dispositions finales

En participant à la compétition, tous les clubs/associations acceptent le présent concept de protection et s'engagent à le respecter. Le non-respect de ce dernier entraînera l'exclusion du concours. Plus aucun accès à l'air de compétition ne lui sera autorisé.

Les entraîneurs sont chargés de veiller à ce que les gymnastes dont ils sont en charge soient informés des présentes mesures. Ils sont également responsables de la bonne application de ces règles par ses gymnastes.

Les juges ; officiels et bénévoles se doivent d'être également informés des présentes mesures.

En venant sur les lieux, tous les acceptent et s'engagent à les respecter.

#### 4.1 Mise en œuvre

Ce concept de protection est envoyé aux responsables des associations et aux entraîneurs sous forme numérique. Il est également disponible sur la page d'accueil de notre site internet : [www.fsgmontreux.ch](http://www.fsgmontreux.ch)

Nous informerons via les réseaux sociaux; notre site internet et toutes les communications officielles en lien avec la manifestation, qu'en cas de symptômes pouvant s'apparenter au virus du COVID 19, les participants (y compris staff) ne doivent pas se rendre sur le lieu de la compétition.

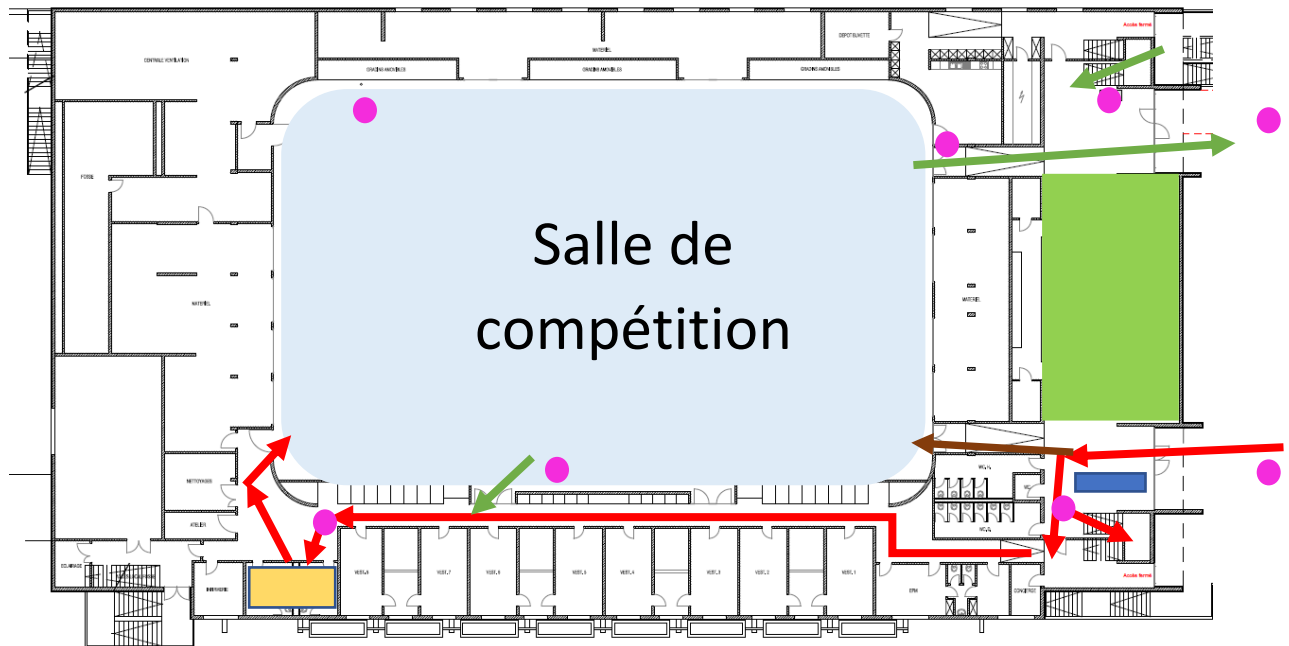
#### 4.2 Responsable du Plan Covis

La responsable du concept sanitaire est Sara Demartini. Elle est chargée à ce que les réglementations applicables mentionnées dans le présent document soient respectées.

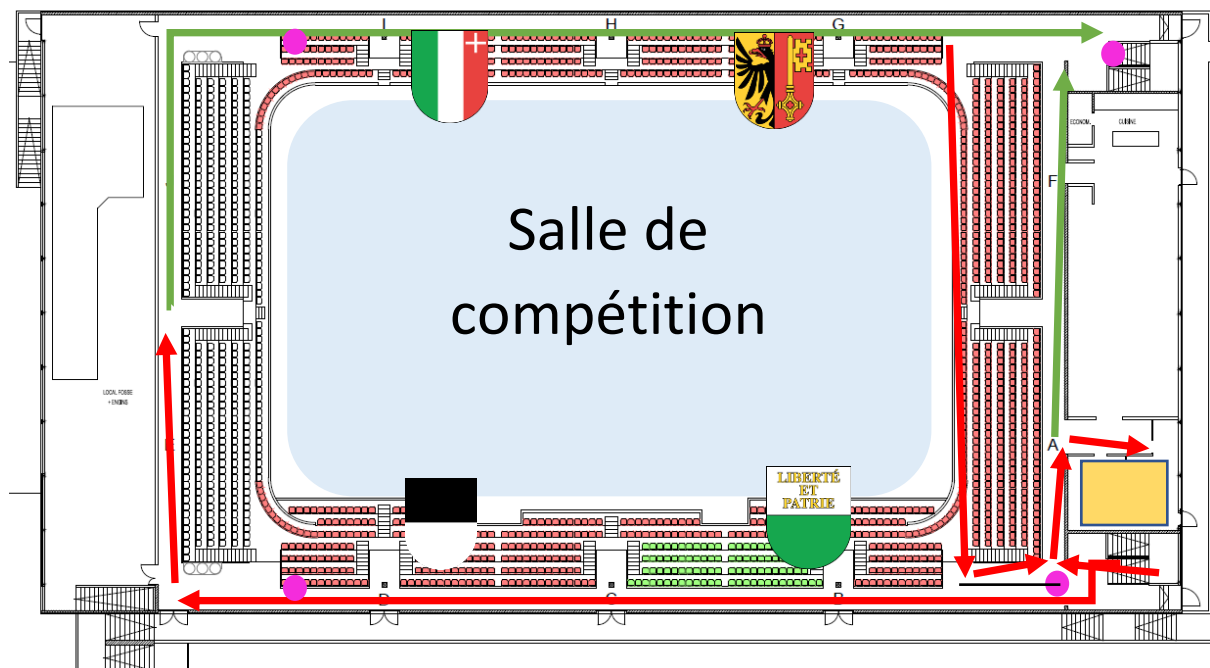
En cas de questions, veuillez la contacter directement :

Tél +41 79 769 04 75 ou [sarademartini@fsgmontreux.ch](mailto:sarademartini@fsgmontreux.ch)

Plan de l'air de compétition, niveau salle



Plan de l'air de compétition, niveau gradins



Légende :

- Bureau d'admission
- Toilettes
- Bénévoles pour rappeler aux participants les règles d'hygiène à appliquer.
- Entrée
- Sortie
- Entrée pour les juges et officiels (en dehors des heures de compétition)
- Cérémonies protocolaires compétitions par équipe